

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE de **BOBIGNY**



Agir local, penser global

Aujourd'hui, le changement climatique est une réalité, mais aussi un défi de taille que doit relever l'humanité. Pour lutter contre ce phénomène, nombreux sont les acteurs à s'engager dans la transition énergétique. À son niveau, la ville de Bobigny a pris l'initiative, dès 2012, d'élaborer son Bilan carbone[®], puis en 2015 son Plan climat air énergie territorial de manière volontaire. La démarche s'inscrit dans les dynamiques à l'œuvre, internationales, nationales et d'Est Ensemble, dans la lutte contre le dérèglement climatique.

En effet, c'est dès le niveau local qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'adaptation de nos villes aux changements en cours : canicules, îlots de chaleur, intempéries brusques et soudaines.

En France, une nouvelle dynamique s'est enclenchée avec l'adoption à l'été 2015 de la loi relative à la transition énergétique. Celle-ci fixe de nouveaux objectifs à l'échelle nationale, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer la consommation totale d'énergie et développer les énergies renouvelables en 2030.

Ces objectifs ambitieux sont aussi ceux que s'est fixés Bobigny pour son Plan climat afin de permettre la transition énergétique de son territoire et de ses actions publiques. La ville a donc défini un plan d'actions à l'échelle locale, suivant le concept d'« agir local, penser global ».

La mobilisation d'un public large a été nécessaire et le sera encore : les différents pouvoirs publics de Bobigny mais également les acteurs privés (industrie, agriculture, tertiaire), les acteurs associatifs et les habitants. C'est par cette mobilisation transversale que la collectivité escompte atteindre son objectif de transition énergétique et écologique d'ici 2021.

Au-delà des orientations nommées dans le programme – exemplarité de la ville, modes de consommation responsables, adaptation du territoire, besoins énergétiques et mobilité et transports –, la ville souhaite insister sur l'opportunité de ce Plan climat, en cohérence avec Est Ensemble, qui va lui permettre de fédérer son territoire, tout en répondant aux attentes énergétique et écologique des Balbyniens.

Stéphane De Paoli
Maire de Bobigny



TABLE DES MATIÈRES

Le changement climatique : un enjeu international, national et local.....	5
La démarche engagée par la ville de Bobigny.....	6
Le diagnostic énergétique et climatique	8
La mise en place de la concertation.....	11
La stratégie Plan climat de la ville de Bobigny.....	12

ORIENTATION 1

Assurer l'exemplarité de la collectivité

sur les questions énergétiques et climatiques.....13

Objectif 1 : Réduire et optimiser les besoins en énergie du patrimoine bâti.....	13
Action 1.1 : Mettre en place un plan de rénovation énergétique.....	14
Action 1.2 : Optimiser l'éclairage public.....	16
Action 1.3 : Sensibiliser les agents aux écogestes et à la réduction d'énergie.....	18
Objectif 2 : Se déplacer en polluant moins	20
Action 1.4 : Continuer à réduire les consommations énergétiques liées aux déplacements des agents.....	22
Action 1.5 : Étudier la faisabilité des remboursements domicile-travail propres.....	23
Objectif 3 : Adopter des modes d'achats responsables et durables.....	25
Action 1.6 : Généraliser les clauses éco-responsables.....	26

ORIENTATION 2

Permettre une consommation plus responsable

et innovante sur le territoire.....28

Objectif 1 : Optimiser la gestion des déchets sur le territoire.....	28
Action 2.1 : Améliorer la gestion, le tri et la réduction des déchets.....	29
Action 2.2 : Mettre en place une déchetterie mobile en partenariat avec Est Ensemble.....	31
Action 2.3 : Identifier ou faire appel à une association pour développer le réemploi.....	32
Objectif 2 : Agir sur les consommations de denrées alimentaires.....	33
Action 2.4 : Développer les jardins partagés sur le territoire.....	34
Action 2.5 : Agir contre le gaspillage alimentaire.....	36

ORIENTATION 3
Adapter le territoire aux conséquences
du changement climatique.....38

Objectif 1 : Garantir et maintenir les espaces verts du territoire.....38
Action 3.1 : Continuer le développement de toitures-terrasses végétalisées.....39
Action 3.2 : Préserver la végétation sur le territoire et communiquer sur ces lieux.....41

ORIENTATION 4
Réduire la dépendance énergétique du territoire.....43

Objectif 1 : Accompagner les ménages dans un meilleur usage des énergies..... 43
Action 4.1 : Accompagner les habitants à maîtriser leurs charges 44
Action 4.2 : Accompagner Est Ensemble dans l'efficacité énergétique des logements 46

Objectif 2 : Développer les énergies locales et renouvelables..... 48
Action 4.3 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire..... 49
Action 4.4 : Continuer le travail partenarial avec Est Ensemble autour du réseau de chaleur 51

ORIENTATION 5
Permettre de nouveaux modes de déplacements sur le territoire 53

Objectif 1 : Apporter des conseils auprès des citoyens..... 53
Action 5.1 : Sensibiliser et mobiliser les citoyens sur les solutions en matière de mobilité..... 54

Objectif 2 : Accroître l'usage des modes actifs..... 56
Action 5.2 : Développer les aménagements pour modes actifs..... 57
Action 5.3 : S'assurer de la mise en place d'un jalonnement harmonisé et optimisé 59

Objectif 3 : Devenir un territoire pilote autour des nouveaux services de mobilité..... 61
Action 5.4 : Disposer d'un pôle gare Pablo Picasso efficient et innovant avec la RATP..... 62

UNE AMBITION TERRITORIALE POUR DES RÉPONSES LOCALES

Le changement climatique : un enjeu international, national et local

Le changement climatique est aujourd'hui en cours et est devenu une réalité pour les territoires de notre planète. Les différents rapports réalisés par le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) le soulignent : les activités humaines et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées sont responsables de ce changement climatique. **Les premières conséquences sont déjà ressenties par les territoires** : érosion du trait de côte, changement du rythme de précipitations, mouvements de terrains, épisodes de sécheresses et de canicules de plus en plus intenses, inondations, etc. Les impacts pour les sociétés touchent tant les infrastructures que nos modes de productions, notre santé, notre sécurité et, *in fine*, **notre économie**.

Les experts internationaux s'accordent à dire qu'une augmentation de la température moyenne supérieure à 2 °C entraînerait pour l'ensemble des nations du globe des bouleversements sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux dont nous ne pouvons pleinement mesurer l'ampleur et nous adapter en conséquence.

Le dernier rapport du GIEC ne prête pas à l'optimisme : les tendances passées et actuelles d'émissions de GES conduiraient davantage à un réchauffement estimé à +4,8 °C à l'échelle du globe (GIEC, 2014). Pour limiter cette hausse, les États entretiennent des négociations internationales climatiques, dans le cadre de la convention-cadre des Nations Unies (CCNUCC).

La **Conférence des parties (COP21) de Paris** qui s'est tenue en décembre 2015 constitue une étape cruciale. Les États ont ratifié un accord commun visant à limiter la hausse des températures en dessous de 2 °C (l'accord se fixe de tendre vers 1,5 °C d'augmentation, afin de permettre la sauvegarde des États insulaires). Pour atteindre ces objectifs, l'accord vise une neutralité des émissions de GES dans la deuxième partie du siècle.

Pour accompagner les États en voie de développement dans cette transition, **100 milliards de dollars** (en prêts et en dons) seront consacrés chaque année à partir de 2020 pour financer des projets d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de GES.

- D'ores et déjà, les pays européens se sont engagés à respecter différents objectifs. Le « Paquet énergie climat » de 2007 fixe ainsi trois objectifs communautaires plus connus sous le nom des « 3x20 » à l'horizon 2020 :
- Réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminuer de 20 % la consommation totale d'énergie ;
- Intégrer plus de 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen (objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique français).



Pour sa part, **la France s'est engagée en 2015 avec une plus grande ambition à travers la loi relative à la transition énergétique¹**. Celle-ci ambitionne notamment de :

- Réduire les émissions de GES de 40 % en 2030 et de 75 % en 2050² par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminuer de 20 % la consommation totale d'énergie en 2030 par rapport à 2012 et de 50 % d'ici 2050 ;
- Porter à 32 % du mix énergétique la part des énergies renouvelables en 2030 ;
- Diminuer de 30 % la part du nucléaire dans l'énergie électrique d'ici 2030.

Ces objectifs doivent être appropriés par tous les acteurs, et en particulier les collectivités territoriales. Un engagement local traduira une volonté des territoires de s'impliquer, à leur échelle, dans la transition.

C'est dans ce contexte que se positionne le Plan climat de la ville de Bobigny. Il vise à traduire opérationnellement les orientations stratégiques régionales issues du Schéma Régional Climat Air Énergie et d'identifier un champ d'action répondant aux contraintes, opportunités et enjeux locaux.

La démarche engagée par la ville de Bobigny

Depuis la loi Grenelle II (2010), l'adoption d'un Plan climat énergie territorial (PCET) est obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Aujourd'hui, les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des structures intercommunales de plus de 20 000 habitants ainsi que les territoires métropolitains dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, seules ces collectivités sont aujourd'hui soumises à l'obligation d'élaborer un Plan climat air énergie territorial.

Le Plan climat de Bobigny constitue, aujourd'hui, un engagement exemplaire des politiques publiques pour accompagner ses acteurs dans la transition énergétique en favorisant la mise en réseau des acteurs, la mise en place d'actions adaptées aux compétences de la Ville et la mise en place d'une gouvernance locale et partagée.

Ce programme détermine un champ d'action à mener d'ici les six prochaines années pour permettre au territoire de :

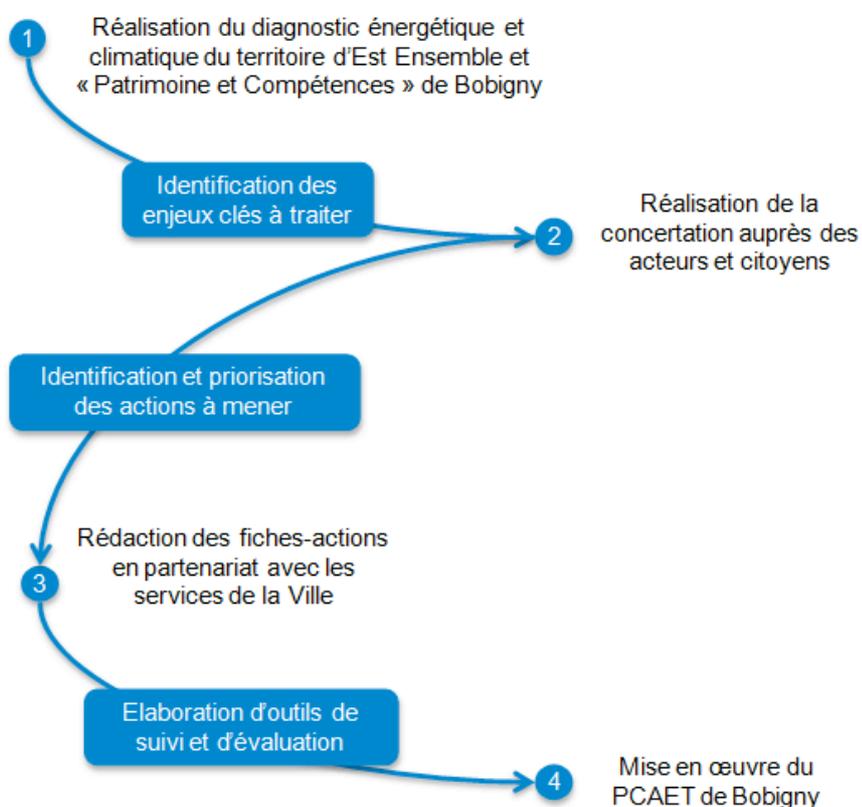
- Diversifier le mix énergétique territorial en développant les énergies locales et renouvelables ;
- Adapter le territoire aux impacts attendus du changement climatique ;
- Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de GES ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques présentant des impacts sanitaires.

¹ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

² Cela correspond à l'objectif « Facteur 4 », défini dans la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) de 2005.

Cette démarche ne peut être déconnectée de la réalité et des dynamiques territoriales. C'est pourquoi, elle a été élaborée en cohérence avec les dynamiques existantes et les politiques publiques actuellement menées. Ainsi, cette démarche permettra de répondre, en parallèle, aux différents enjeux sociaux et sociétaux du territoire.

Pour aboutir à ce résultat, la méthodologie suivante a été déployée depuis 2013 :



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES RÉALISÉES

La ville de Bobigny a finalisé sa démarche de Plan climat air énergie territorial en mars 2016. Le projet a été construit selon les quatre étapes précédemment mentionnées. Elles ont permis de mobiliser les acteurs du territoire (citoyens, associations locales, acteurs économiques, etc.), les partenaires de la collectivité et les élus et agents. La coconstruction était souhaitée pour pouvoir définir et porter un programme d'actions opérationnel et partagé entre les acteurs du territoire.

Un rappel des étapes menées et de leurs résultats est présenté ci-après.

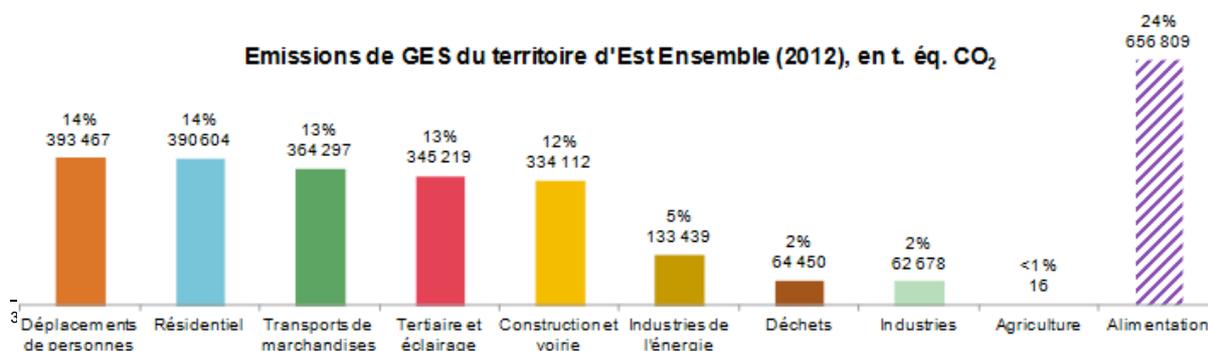
Le diagnostic énergétique et climatique

Dans le cadre de la démarche de Plan climat, deux diagnostics énergétiques et climatiques ont été menés :

- Un diagnostic mettant en exergue les enjeux énergétiques et climatiques du territoire. Sur cette partie, le périmètre géographique a été élargi à l'échelle d'Est Ensemble. A terme, cela permet de définir une politique énergétique et climatique ambitieuse et cohérente par rapport aux potentiels locaux et aux dynamiques d'acteurs
- Un diagnostic dédié à l'impact lié au patrimoine et aux compétences de la ville de Bobigny en tant qu'institution. Il s'agit ici de mesurer les émissions de GES liées aux besoins énergétiques du patrimoine bâti de la collectivité, aux déplacements de ses agents, aux modes de consommation et aux services rendus à la population.

Focus sur la partie territoire

L'ensemble du diagnostic énergie-climat est présenté dans un document dédié et produit par Est Ensemble. De façon synthétique, le territoire d'Est Ensemble émet sur une année 2,7 millions de tonnes équivalent CO₂ (t. éq. CO₂)³, ce qui correspond à la moyenne des agglomérations d'Ile-de-France. Au-delà du chiffre, c'est la répartition des émissions entre les différentes sources qui apparaît intéressante. Celle-ci est représentée par le diagramme ci-dessous :



Ce portrait énergétique laisse transparaître quatre enjeux incontournables pour le Plan climat de d'Est Ensemble :

- La **réduction des consommations d'énergie du bâti** est un enjeu primordial pour Est Ensemble. Au-delà des quantités de gaz à effet de serre émises pour chauffer et éclairer les logements, c'est la question du coût économique qui reste la plus préoccupante. De nombreux ménages du territoire se trouvent en situation de **vulnérabilité énergétique** : ils connaissent des difficultés à payer leurs factures d'énergie ou ne parviennent pas à se chauffer correctement. Sur l'ensemble du territoire, 15 % des ménages connaissent de telles difficultés. C'est pour cela que **la lutte contre la précarité énergétique a été notée clairement comme une des priorités fortes de l'action d'Est Ensemble sur son territoire.**
- Les **déplacements** sont, en comparaison avec d'autres territoires, moins émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire d'Est Ensemble. Toutefois, ils restent polluants et impactent négativement la **qualité de l'air** des villes. Le développement de modes de déplacement des personnes ou même de transport de marchandises plus respectueux de l'environnement est donc un enjeu central du Plan climat décliné par Est Ensemble.
- Les **produits de consommation** du quotidien, notamment l'alimentation, sont responsables d'un quart (24 %) des émissions de GES. Pour réduire cette part non négligeable, les pistes sont nombreuses et portent notamment sur la provenance de ces produits, la saisonnalité des aliments ou encore la valorisation des déchets (réemploi, recyclage, etc.).
- Le territoire doit enfin travailler sur son **adaptation au changement climatique**, puisque celui-ci est d'ores et déjà à l'œuvre. Or, en tant que zone urbaine dense, le territoire d'Est Ensemble est **particulièrement vulnérable**. À ce titre, les phénomènes de canicule urbaine, de sécheresse ou encore de dégradation accrue de la qualité de l'air figurent en tête des impacts à anticiper dès aujourd'hui

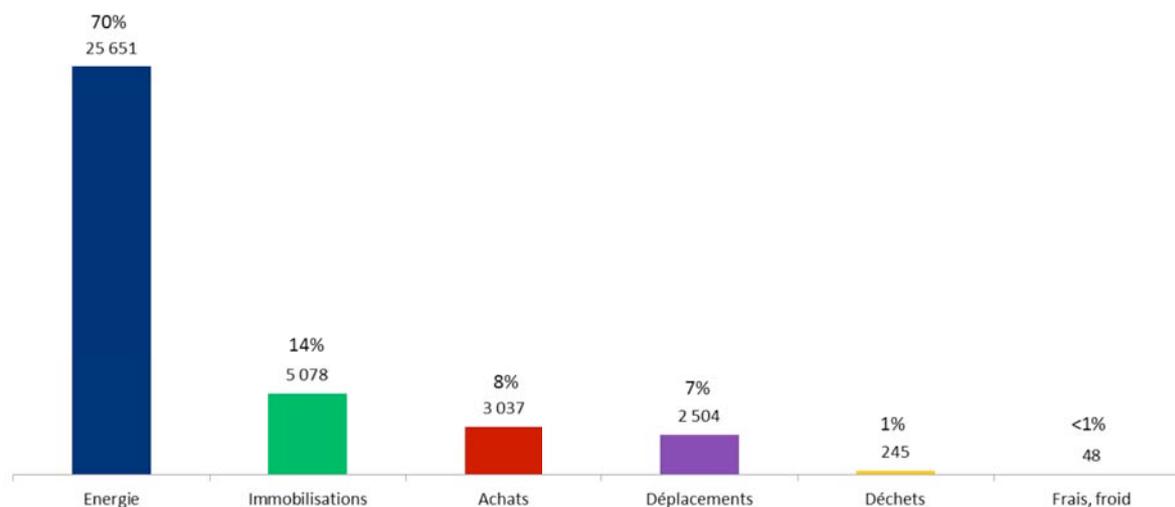
Dans le cadre de la démarche menée par Bobigny, un programme d'actions territorial a également été défini. En effet, la collectivité, par ses compétences, peut répondre directement à ces différents enjeux et accompagner Est Ensemble dans la mise en œuvre de certaines actions en tant que partenaire.

Focus sur la partie « Patrimoine et compétences »

En parallèle de l'étude territoriale, un diagnostic énergétique et climatique de la collectivité en tant qu'institution a été mené. Au final, les émissions de GES de la collectivité représentent plus de **36 560 tonnes éq. CO₂**. Il est à noter que le réseau de chaleur de la ville représente plus de 60 % des émissions de GES. Hors réseau de chaleur, l'impact des activités et compétences de la ville de Bobigny est évalué à 14 000 tonnes éq. CO₂.

La répartition des émissions est représentée ci-dessous :

Profil d'émissions de gaz à effet de serre par poste (teCO₂)



Ce portrait énergétique laisse transparaître trois enjeux clés à traiter pour assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques :

- **La réduction et l'optimisation des besoins énergétiques du patrimoine bâti** de la collectivité. Ce poste constitue la principale source d'émissions de GES mais aussi de dépense énergétique de la Ville. Il convient donc, dans le cadre de la démarche, de réduire les factures énergétiques liées aux besoins du patrimoine bâti et de développer de nouvelles alternatives face aux énergies fossiles. A terme, cela permettra de réduire efficacement les émissions de GES mais aussi de réduire les dépenses publiques.
- **La promotion et le développement d'alternatives de mobilité** auprès des agents et élus. En effet, les agents et élus sont amenés à se déplacer dans le cadre de leurs activités professionnelles mais aussi pour les déplacements domicile-travail. La majorité de ces déplacements est assurée par la voiture individuelle. Il convient donc d'apporter des alternatives crédibles et pertinentes pour favoriser les reports modaux.
- **Le déploiement d'achats responsables et durables**. Du fait des services rendus à la population, la collectivité est amenée à acquérir du matériel et des équipements. Face aux enjeux de la croissance verte, il convient d'ancrer la collectivité dans une dynamique et une politique d'achats responsables – achats permettant de réduire l'empreinte carbone des biens commandés et d'encourager les fournisseurs dans de nouvelles pratiques.

C'est autour de ces différents enjeux que des ateliers de concertation ont été menés sur le territoire et auprès des services de la Ville. La méthodologie déployée est présentée ci-après.

La mise en place de la concertation

Pour identifier un programme d'actions ambitieux et cohérent aux enjeux locaux, une concertation large a été menée sur le territoire. Elle a permis de mobiliser les citoyens mais aussi les « forces vives » du territoire et les représentants de la politique publique.

En partenariat avec Est Ensemble et les trois autres villes engagées dans une démarche de Plan climat (Bagnole, Bondy et Pantin), de nombreux ateliers de concertation ont été menés afin de faire émerger des actions de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.

La concertation pour le territoire de Bobigny s'est déroulée selon quatre niveaux :

- **Une enquête en ligne** mise en place en avril 2015. Elle a permis aux citoyens de mieux appréhender les problématiques et enjeux climat-énergie. Les citoyens ont également pu proposer une hiérarchisation des sujets clés à traiter dans le cadre de cette démarche.
- **Un atelier d'identification et de priorisation des pistes d'actions.** Ont été conviés les différents acteurs de la commune (élus, agents, associations et habitants) afin d'identifier conjointement des pistes d'actions à déployer sur le territoire de Bobigny.



- **La mise en place d'un stand Parlons Climat !** Lors de la fête de la ville, un stand dédié au Plan climat a été tenu afin de rencontrer directement les habitants pour échanger avec eux sur le sujet et de les faire réagir autour des propositions d'actions issues des autres événements.

- **Des ateliers d'opérationnalisation** avec les agents ont été menés afin de décliner les différentes étapes à mener pour mettre en œuvre les actions jugées comme prioritaires.

C'est par ce processus collaboratif que la ville de Bobigny a identifié **21 actions à mener en matière de transition énergétique.**

La stratégie de la ville de Bobigny

Comme précisé, la concertation a permis d'identifier 21 actions sur les questions énergétiques et climatiques. Elles visent à mettre en place une politique ambitieuse autour des enjeux énergétiques et climatiques. Au final, chacune de ces actions a été rattachée à une orientation stratégique de la politique énergie-climat de Bobigny.

La politique énergie-climat de Bobigny se décline selon cinq orientations :

- **Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques**
- **Permettre une consommation plus responsable et innovante sur le territoire**
- **Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique**
- **Réduire la dépendance énergétique du territoire**
- **Permettre des nouveaux modes de déplacements sur le territoire**

Les actions retenues sont donc réparties selon ces cinq orientations et constituent la base du programme climat-énergie de Bobigny d'ici les **six prochaines années**. Elles sont présentées à la suite de ce document.

ORIENTATION 1

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Du fait de son patrimoine et de ses compétences, la ville de Bobigny émet plus de 35 500 tonnes éq. CO₂ environ, ce qui correspond à près de **35 500 allers-retours Paris – New York en avion**.

Les principales émissions de GES de la Ville sont générées par les besoins énergétiques du patrimoine bâti et le fonctionnement du réseau de chaleur. Les émissions imputables aux achats effectués pour garantir l'efficacité du service public de la collectivité représentent également une part importante du portrait d'émissions. Enfin, les déplacements des agents dans le cadre de l'exercice de leurs activités professionnelles et des déplacements domicile-travail représentent 2 500 tonnes éq. CO₂ - résultats symptomatiques de l'usage important de la voiture individuelle.

Aujourd'hui, la ville de Bobigny encourage ses acteurs à participer et à se mobiliser autour de la transition énergétique. La collectivité, dans un souci d'exemplarité et de moteur des politiques énergétiques et climatiques, souhaite s'inscrire dans ce processus en s'appuyant sur la réduction des consommations énergétiques, l'optimisation des déplacements et l'adoption des modes d'achats responsables.

Objectif 1 : Réduire et optimiser les besoins en énergie du patrimoine bâti

La transition énergétique du patrimoine public constitue un enjeu fort des politiques nationales et régionales. Aujourd'hui, les consommations d'énergie des bâtiments⁴ sont responsables **de plus de 4 600 tonnes éq. CO₂**. Ce résultat symbolise une dépendance énergétique du patrimoine aux énergies fossiles et accentue donc les risques économiques associés pour la collectivité – risques du fait de la volatilité du prix de ces énergies.

Face à ces constats, la ville souhaite renforcer la performance énergétique de son patrimoine et optimiser l'usage des énergies en s'appuyant sur ses agents.

Action 1.1 : Mettre en place un plan de rénovation énergétique

Action 1.2 : Optimiser l'éclairage public

Action 1.3 : Sensibiliser les agents aux écogestes et à la réduction d'énergie

⁴Hors réseau de chaleur

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.1 : Mettre en place un plan de rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité

Enjeux

La ville de Bobigny présente un patrimoine bâti important et dépendant des énergies fossiles. On peut noter que les structures à destination du grand public (écoles et centres de loisirs) représentent environ 50 % des besoins énergétiques du bâti de la collectivité. En dehors des aspects climatiques, ces besoins conduisent à des dépenses énergétiques relativement importantes. Consciente de ces enjeux, la collectivité œuvre déjà pour une meilleure efficacité de son patrimoine. Cette action vise donc à poursuivre les efforts déjà engagés et à définir des objectifs en termes de rénovation énergétique et de performance énergétique du patrimoine.

Détail de l'action

- Recruter un chef de projets dédié à l'efficacité énergétique
- Mener un audit de performance énergétique du bâti de la collectivité
- Établir un Plan pluriannuel d'investissements et d'amortissements
- Mener les travaux de rénovation énergétique en coordination avec les autres programmes d'intervention (accessibilité, désamiantage des bâtiments, etc.), et ce de manière éco-responsable (gestion des déchets, type de matériaux, etc.)
- Intégrer, dès que cela est possible et pertinent, des énergies renouvelables dans le mix énergétique
- Assurer une veille financière (recherche de financements) et technique (nouvelles technologies, types de matériaux, etc.) en parallèle des travaux
- Mener un suivi régulier des consommations énergétiques du patrimoine bâti en s'appuyant notamment sur les délégataires et concessionnaires

Pilotage

Service Efficacité Énergétique

Autres services engagés

Direction des Bâtiments Communaux

Partenaires

MVE, ADEME, SIPPEREC, Délégataires, Fournisseurs d'énergie, Bureau d'études de contrôle chauffage

Indicateurs de suivi

Nombre d'audits de performance énergétique réalisés
Nombre de travaux de rénovation énergétique menés
Évolution des consommations énergétiques et du mix énergétique de la collectivité

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.1 : Mettre en place un plan de rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité

Impact climat

Objectif de réduction de 10% des consommations énergétiques et atteindre 2% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (ADEME, Région, FEDER, Caisse des Dépôts, Fonds de Soutien d'Investissements Public Local)

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recrutement du chef de projets		Finalisation des audits				
Réalisation des premiers audits		Mise en place du PPI et réalisation des travaux Veille financière et technique en continue				

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.2 : Optimisation de l'éclairage public

Enjeux

Même si l'impact carbone de l'éclairage public est relativement faible, ce poste présente un coût économique non négligeable pour la collectivité. En parallèle, de nombreux retours d'expériences existent sur les questions d'optimisation de l'éclairage public tout en présentant des résultats positifs. Il semble opportun de mener une action sur le sujet tout en se basant sur les nouvelles technologies et expérimentations.

Selon les actions mises en œuvre, il peut être pertinent de mettre en place une communication adaptée auprès des citoyens pour expliquer les choix qui seront faits.

Détail de l'action

- S'appuyer sur l'audit du patrimoine de l'éclairage public pour identifier les marges de manœuvre de la collectivité
- Identifier les nouvelles technologies sur l'éclairage public
- Mettre en place les actions et expérimentations autour de l'éclairage public comme la baisse de l'intensité lumineuse
- Mettre en œuvre une campagne de communication et d'information auprès des citoyens
- Faire appel à des équipements plus performants tant pour l'éclairage public que pour l'éclairage spécifique des bâtiments communaux
- Réviser et optimiser les abonnements pour l'éclairage
- Sensibiliser à l'éclairage décoratif

Pilotage

Direction des Espaces Publics et Cadre de Vie (DEPCV)

Autres services engagés

-

Partenaires

SIPPEREC

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions et d'expérimentations mises en œuvre
% d'équipements performants sur le parc EP
Évolution de la consommation énergétique de l'éclairage public

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.2 : Optimisation de l'éclairage public

Impact climat

Réduire de 20 % les besoins énergétiques associés à l'éclairage public et spécifique

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions
Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Identification
des marges de
manœuvre et
des nouvelles
technologies

Mise en place des expérimentations et des actions identifiées
Communication autour des différentes expérimentations

Généralisation des lampes LED et/ou performantes

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.3 : Sensibiliser les agents aux éco-gestes et à la réduction d'énergie

Enjeux	<p>La sensibilisation des agents aux enjeux énergétiques et climatiques est un pilier indispensable dans le cadre d'un projet de transition, et ce quel que soit le pilier concerné (économies d'énergies, déplacements, déchets, etc.). En effet, l'implication de chacun est nécessaire pour que le projet soit une réussite. Bobigny en a parfaitement conscience puisque des volontaires Développement Durable sont en train d'être nommés au sein des services.</p> <p>L'action réside ici à pérenniser des temps de sensibilisation et mobilisation autour des projets énergétiques et climatiques engagés par la collectivité.</p>
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser une prospection interne et externe des différentes bonnes pratiques à adopter dans le secteur tertiaire• S'appuyer sur cette prospection pour diffuser les informations et mobiliser les agents• Former les référents afin de s'assurer de la bonne pratique des différentes réglementations• Établir un plan de communication et définir les outils de diffusion les plus appropriés
Pilotage	Direction du Développement Durable
Autres services engagés	DRH, Direction de la Communication, Référents Développement Durable
Partenaires	-
Indicateurs de suivi	Mise en place des volontaires DD Nombre d'outils et de bonnes pratiques identifiées Nombre d'agents formés aux enjeux du développement durable
Impact climat	Réduire de 7 % les besoins d'énergies et de 5 % de la production de déchets : - 250 tonnes éq. CO ₂
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement / <input checked="" type="checkbox"/> Subventions (Ademe) Coût de l'action : <input type="checkbox"/> < à 10 k€ <input checked="" type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€ <input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€ <input type="checkbox"/> > 500 k€

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.3 : Sensibiliser les agents aux éco-gestes et à la réduction d'énergie

Planning	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Réalisation de la prospection et formation des volontaires	Diffusion des outils et mobilisation des agents				
		Plan de communication réalisé				

Objectif 2 : Se déplacer en polluant moins

Comme précisé précédemment, les agents et élus sont amenés à se déplacer pour assurer l'exercice de leurs activités professionnelles mais aussi pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette mobilité est souvent associée à l'usage de la voiture individuelle conduisant à des émissions de GES mais aussi à des dépenses énergétiques pour la collectivité.

La collectivité souhaite donc apporter de nouvelles solutions à ses agents et élus tant pour les déplacements professionnels que pour les déplacements domicile-travail.

Action 1.4 : Continuer à réduire les consommations énergétiques liées aux déplacements des agents

Action 1.5 : Étudier la faisabilité des remboursements domicile-travail propres

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.4 : Continuer à réduire les consommations énergétiques liées aux déplacements des agents

Enjeux

Les déplacements constituent une problématique nationale et régionale majeure. Les besoins en mobilité sont de plus en plus importants et accentuent la pollution atmosphérique et la dépendance énergétique d'un territoire. Les agents de Bobigny, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont amenés à se déplacer. Cette mobilité professionnelle se traduit par une utilisation importante de la voiture individuelle - conduisant à des émissions de GES et à des dépenses énergétiques pour la Ville.

Face à ces constats, la collectivité œuvre déjà pour réduire l'usage de la voiture. Cette action vise à optimiser ces déplacements et à mobiliser les agents autour de ces enjeux.

Détail de l'action

- Continuer les actions enclenchées par la mise en place du pool de véhicules et s'appuyer sur le pool pour identifier de nouvelles actions à mener
- Identifier les marges de progrès disponibles, notamment sur la promotion des transports en commun pour les déplacements professionnels et domicile-travail
- Mener une étude sur l'achat et/ou la location de véhicules performants et à motorisation alternative
- Étudier et prospecter sur la possibilité de mettre en place un pool vélos
- Étudier la mise à disposition d'abonnements Autolib et Vélib pour les agents
- Étudier la pertinence de déployer des outils de conférence à distance
- Mobiliser les partenaires institutionnels du territoire de Bobigny pour mener des actions communes sur les questions de déplacements (partage d'équipements ou d'outils, actions de sensibilisation, etc.)

Pilotage

Mission Logistique et Contrôle de Gestion, DEPCV

Autres services engagés

DBC, DRH, DDD

Partenaires

Est Ensemble, Département, Préfecture, État, Région

Indicateurs de suivi

% de véhicules à motorisation alternative dans le parc auto
Nombre de vélos en service auprès des agents
Nombre d'utilisations d'outils visioconférence
Évolution de la consommation de carburant

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.4 : Continuer à réduire les consommations énergétiques liées aux déplacements des agents

Impact climat

Réduire de 20 % les consommations de carburant des véhicules de la collectivité : - 100 tonnes éq. CO₂

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Identification
des actions à
mener

Acquisition de véhicules à motorisation alternative

Mise en place d'un pool
vélos si pertinent et
développement d'outils
de conférence

Réalisation d'actions communes avec les
acteurs institutionnels

Abonnement
Autolib et
Velib

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.5 : Étudier la faisabilité des déplacements domicile-travail propres

Enjeux

Les déplacements domicile-travail des agents, c'est-à-dire les déplacements associés entre le lieu de vie et le lieu de travail d'un agent, présentent un impact carbone important. En moyenne, un agent parcourt chaque année 7 200 km pour se rendre sur son lieu de travail. Ainsi, la dépendance à la voiture individuelle peut rendre vulnérable le ménage de l'agent face à la hausse du prix des énergies.

Face à ces constats, la collectivité souhaite promouvoir des modes de transports plus sobres auprès des agents. À ce titre, la loi sur La Transition Énergétique pour la Croissance Verte permet d'instaurer une Indemnité Kilométrique Vélo auprès des salariés d'une structure (au même titre que la prime Transports). C'est dans ce cadre que l'action ci-dessous est retenue dans l'élaboration du PCAET de Bobigny.

Détail de l'action

- S'appuyer sur le décret et étudier la possibilité d'intégrer l'Indemnité Kilométrique Vélo à destination des agents
- Mener une expérimentation sur le sujet et communiquer sur les résultats obtenus
- Si adhésion de la ville, étudier la possibilité de remboursements des abonnements Vélib et Autolib auprès des agents (si engagement de ces derniers quant à leur utilisation pour les déplacements professionnels)
- Communiquer, informer et sensibiliser les agents sur les dispositifs mis en place, leurs avantages et l'accessibilité des différents sites selon les modes de transports plus sobres (modes actifs, transports en commun).

Pilotage

Direction des Ressources Humaines

Autres services engagés

DDD

Partenaires

-

Indicateurs de suivi

Mise en place d'une expérimentation
% d'agents bénéficiant de la prime transports
% d'agents bénéficiant de l'IKV
% d'agents bénéficiant d'abonnements Velib et Autolib

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.5 : Étudier la faisabilité des remboursements domicile-travail propres

Impact climat

Mobiliser 25 % des agents à des modes de transports domicile-travail plus propres : - 250 tonnes éq. CO₂

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions
Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Identification
des potentiels

Généralisation
de l'IKV

Communication et diffusion des différents dispositifs

Mise en place du
remboursement
Vélib et Autolib, si
pertinent

Objectif 3 : Adopter des modes d'achats responsables et durables

Les achats effectués par la ville de Bobigny représentent plus de 3 000 tonnes éq. CO₂. Comme rappelé en amont, ils symbolisent l'exercice des activités de la collectivité et des services rendus à la population. Dans le cas de la ville de Bobigny, nous retrouvons les émissions de GES associées aux besoins en services et équipements et celles associées aux denrées alimentaires distribuées dans la restauration publique collective.

À travers la commande publique, la ville de Bobigny dispose d'un levier de réduction de ces émissions (critères de développement durable, exemplarité des prestataires dans la gestion des déchets, utilisation de denrées alimentaires locales et biologiques, etc.). A terme, **cette politique incitera auprès des entreprises à s'engager dans la transition énergétique.**

Consciente des enjeux associés, la ville de Bobigny a déjà engagé une démarche de responsabilisation de ses commandes publiques. Dans le cadre du Plan climat, il s'agit de déployer et de généraliser ces pratiques sur l'ensemble des marchés publics.

Action 1.6 : Généraliser les clauses éco-responsables

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.6 : Généraliser les clauses éco-responsables

Enjeux

La ville de Bobigny, du fait des services rendus à la population, nécessite l'acquisition de biens, services et de matériel. Ces achats représentent un impact non négligeable sur lequel la collectivité peut agir tout en assurant une qualité équivalente du service rendu. À ce titre, la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte vise à développer des modes de consommation plus responsables de la part des pouvoirs publics. La collectivité souhaite donc s'inscrire dans une démarche responsable à travers ses achats par la généralisation de clauses éco-responsables.

Cette action permettra d'une part d'assurer la bonne fiabilité et les avantages économiques d'un équipement mais de réduire les émissions de GES. Cette action nécessite une montée en charge des équipes de Bobigny sur le sujet.

Détail de l'action

- Identifier les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour intégrer des achats responsables
- Établir des guides sur l'intégration des critères éco-responsables dans les marchés publics
- Former les différents acheteurs et services prescripteurs dans l'intégration de ces clauses
- Identifier les priorités d'achats pour intégrer ces clauses
- Réaliser des tests pilotes sur certains marchés et les évaluer
- Généraliser ces différentes pratiques dans les marchés publics permettant d'intégrer de telles clauses

Pilotage

Direction des Achats
Direction Générale des Services Techniques

Autres services engagés

DDD - Services opérationnels

Partenaires

-

Indicateurs de suivi

Rédaction d'un guide sur l'intégration des critères
% d'agents formés
% de marchés intégrant des critères éco-responsables

Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques

Action n° 1.6 : Généraliser les clauses éco-responsables

Impact climat

Atteinte de 50% de marchés publics avec des critères éco-responsables :
- 152 tonnes éq. CO₂

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions
Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Identification des marges de manœuvre et rédaction du guide	Formation des acheteurs Réalisation des tests pilotes	Évaluation des tests pilotes			
			Généralisation des achats éco-responsables			

ORIENTATION 2

Permettre une consommation plus responsable et innovante sur le territoire

Les enjeux énergétiques et climatiques sont étroitement liés à nos modes de consommation. En effet, les biens consommés (qu'ils soient matériels et alimentaires) sont responsables d'émissions de GES du fait de leur production, des matériaux utilisés, du transport associé, de leur packaging, etc. En complément, ils génèrent des déchets nécessitant leur traitement. Ainsi, nos modes de consommation sont responsables de **26% des émissions de GES** du territoire d'Est Ensemble (alimentation et déchets).

Aujourd'hui, de nombreuses dynamiques collaboratives et de changement des modes de consommation se développent sur les territoires et à Bobigny : jardins partagés, politiques de lutte contre les dépôts sauvages, promotion du compostage et du tri sélectif, etc.

La ville de Bobigny entend poursuivre ces dynamiques **autour de la gestion des déchets et sur la consommation de denrées alimentaires.**

Objectif 1 : Optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Compétence d'Est Ensemble, la ville de Bobigny entend bien être un relais territorial en matière de la gestion des déchets. Même si les gains environnementaux espérés sont faibles par rapport au portrait global, une optimisation de la gestion des déchets peut permettre d'enclencher une **dynamique efficace de sensibilisation et de mobilisation** des citoyens autour de la transition énergétique.

C'est pourquoi, la ville de Bobigny souhaite accompagner Est Ensemble sur le sujet et permettre de proposer des alternatives à ses citoyens en matière de gestion des déchets. Trois actions ont été retenues dans le cadre de ce Plan climat :

Action 2.1 : Améliorer la gestion, le tri et la réduction des déchets

Action 2.2 : Mettre en place une déchetterie mobile en partenariat avec Est Ensemble

Action 2.3 : Identifier ou faire appel à une association pour développer le réemploi

Promouvoir des modes de consommation responsables

Action n° 2.1 : Améliorer la gestion, le tri et la réduction des déchets

Enjeux

Les déchets représentent les modes de consommation des résidents d'un territoire. En effet, tout déchet produit a auparavant été fabriqué. Même si l'impact carbone est relativement faible, la mise en place d'actions relatives à la gestion des déchets permettra d'initier une dynamique autour des enjeux énergétiques et climatiques.

Compétence d'Est Ensemble, la ville de Bobigny souhaite accompagner le territoire sur le sujet notamment sur les questions d'information, de sensibilisation et de mobilisation autour de la gestion des déchets.

Détail de l'action

- Diffuser, en appui d'Est Ensemble, les bonnes pratiques à appliquer pour la gestion des déchets auprès des citoyens
- Mettre en place une campagne de communication autour du ramassage des encombrants (contacts, passages, horaires, etc.) en partenariat avec Est Ensemble
- Informer les citoyens sur les « obligés » en charge de récupérer certaines catégories de déchets (notamment les D3E)
- Identifier, avec Est Ensemble, la pertinence de déployer des Points d'Apports Volontaires selon les secteurs du territoire
- Sensibiliser les enfants au tri à la réduction des déchets en généralisant le tri dans les classes et dans les centres de loisirs et en participant à des Défis École
- Sensibiliser les agents de la Ville au tri des déchets et réaliser des temps d'échanges sur le sujet (boîtes à idées, etc.) notamment dans les services déconcentrés

Pilotage

Est Ensemble, Service Environnement

Autres services engagés

DEPCV, GUP, à terme toutes les directions de la ville

Partenaires

Bailleurs, Éducation Nationale

Indicateurs de suivi

Nombre de ménages touchés par la diffusion des bonnes pratiques
Nombre d'agents sensibilisés aux enjeux liés aux déchets
Nombre d'écoles engagées dans un Défi
Évolution des quantités de déchets récoltés dans les écoles et les sites de la collectivité
Évolution de la quantité de déchets récoltés sur le territoire, si possible par Est Ensemble

Promouvoir des modes de consommation responsables

Action n° 2.1 : Améliorer la gestion, le tri et la réduction des déchets

Impact climat

Réduire de 5 % la production de déchets générés sur les sites de la collectivité et les sites scolaires.

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions
 Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mise en place d'une campagne de communication		Cartographie des obligés du territoire	Déploiement des PAV sur le territoire, si pertinent			
Diffusion des bonnes pratiques		Mobilisation des agents				
		Mobilisation du public scolaire				

Promouvoir des modes de consommation responsables

Action n° 2.2 : Mettre en place une déchetterie mobile en partenariat avec Est Ensemble

Enjeux

Aujourd'hui, peu de déchetteries sont présentes à l'échelle du territoire de Bobigny. Ce fait conduit, en partie, à des dépôts sauvages dégradant le paysage urbain mais aussi limitant la valorisation des déchets récoltés. Des réflexions sont en cours sur la mise en place d'une déchetterie fixe sur l'Eco-cité.

En parallèle, le territoire d'Est Ensemble mène actuellement des expérimentations sur le déploiement de déchetteries mobiles. Dans le cadre de la démarche, il a été jugé comme pertinent de participer à ce type de projets.

Détail de l'action

- Identifier, avec Est Ensemble, les lieux les plus propices pour déployer les déchetteries mobiles
- Mener une expérimentation sur le sujet avec Est Ensemble
- Communiquer sur l'existence d'une telle structure et mener des événements autour auprès des citoyens

Pilotage

Est Ensemble

Autres services engagés

DEPCV, Direction de l'Urbanisme, Direction de la Communication

Partenaires

-

Indicateurs de suivi

Identification des lieux à enjeux
Mise en place d'une déchetterie mobile
Tonnes de déchets récoltés

Impact climat

Impact carbone non quantifiable

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (ADEME)
Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Cartographie
des lieux

Mise en
place de la
déchetterie

Promouvoir des modes de consommation responsables

Action n° 2.3 : Identifier ou faire faire appel à une association pour développer le réemploi

Enjeux

Les activités de réemploi et de réutilisation de « déchets » se développent de plus en plus sur les territoires, notamment les territoires franciliens. Soutenues par la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, ces activités permettent de rapprocher différents acteurs, de développer de nouveaux emplois et de favoriser l'émergence de l'Économie Sociale et Solidaire. La collectivité souhaite faire appel à des associations locales pour développer le réemploi et pour favoriser leur développement.

Détail de l'action

- Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour favoriser et mettre en place le réemploi sur le territoire mais aussi au sein de la collectivité
- Accompagner les structures déjà existantes pour mettre en place le réemploi sur le territoire : communication, expérimentation, mise en réseau des acteurs, etc.
- Réaliser des événements autour du réemploi au sein de la collectivité (troc des livres, etc.)

Pilotage

Est Ensemble, Direction Vie Associative et proximité

Partenaires

Chambre Régionale de l'ESS, Pépinière d'entreprises

Indicateurs de suivi

Nombre d'AMI lancés et nombre de réponses
 Nombre d'activités liées au réemploi sur le territoire
 Quantité de déchets détournés
 Nombre d'événements mis en place au sein de la collectivité

Impact climat

Réduction de 1 000 tonnes de production de déchets sur le territoire : - 300 tonnes éq. CO₂

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (ADEME, CRESS)
 Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Réalisation d'un AMI

Accompagnement des structures du réemploi sur le territoire

Réalisation d'événements au sein de la ville

Objectif 2 : Agir sur les consommations de denrées alimentaires

Nous l'avons vu : la consommation de denrées alimentaires présente un impact environnemental important sur le territoire. Même si le résultat est soumis à un niveau d'incertitudes élevé, il met en exergue le fait que la grande majorité des aliments consommés sont produits en dehors du territoire et ne sont pas issus de circuits courts. Des alternatives existent et se développent sur les territoires franciliens : réseaux d'agriculteurs et de commerces de proximité, développement de jardins partagés, etc.

Également, il apparaît que sur le territoire, et notamment au sein de la restauration collective, la production de déchets alimentaires reste importante.

Face à ces constats, la collectivité souhaite agir sur deux points : la promotion des jardins partagés et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Action 2.4 : Développer les jardins partagés sur le territoire

Action 2.5 : Agir contre le gaspillage alimentaire

Promouvoir des modes de consommation responsables

Action n° 2.4 : Développer les jardins partagés sur le territoire

Enjeux

Un jardin partagé est un jardin conçu, créé et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier. Il est généralement confié, sous convention, à une association pour une durée limitée. Ce type de structures se développe de plus en plus sur les territoires urbains qu'elles soient au sol ou sur les toits d'immeubles. En dehors des productions alimentaires associées, ces jardins permettent de favoriser les liens sociaux d'un territoire mais aussi de sensibiliser les habitants sur des modes de consommation plus sains et de saisons. La ville de Bobigny compte déjà des jardins partagés sur son territoire mais aussi des espaces préservés pour le maraîchage. Il s'agit donc de continuer les dynamiques existantes en la matière dans les différents projets d'aménagements et de valorisation des friches existantes.

Détail de l'action

- Identifier les terrains et délaissés de terrain pour permettre cette action selon des critères prédéfinis
- Identifier toutes les prescriptions sur l'usage du terrain afin de les intégrer dans les conventions
- Identifier les partenaires associatifs en charge d'animer les réseaux et capable de former les habitants
- Mobiliser les propriétaires de terrain pour passer des conventions autour des jardins partagés
- S'appuyer sur les bailleurs et copropriétaires pour développer les jardins partagés en pieds d'immeuble
- Lancer des AMI autour du développement de jardins partagés et d'occupation éphémères de « friches » - en s'appuyant notamment sur des outils de communication comme le site « Adopte une friche », « Bonjour Bobigny », etc.
- Réaliser des événements de sensibilisation et de mobilisation autour des jardins partagés

Pilotage

Direction de l'Urbanisme, DEPCV

Autres services engagés

Direction Vie Associative et Proximité

Partenaires

Conseil Départemental, Bailleurs, Associations locales, État

Indicateurs de suivi

Cartographie des terrains
Nombre de conventions réalisées
Nombre de jardins partagés sur le territoire
Nombre d'habitants mobilisés

Promouvoir des modes de consommation responsables

Action n° 2.4 : Développer les jardins partagés sur le territoire

Impact climat

Optimisation de la production alimentaire sur le territoire

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Cartographie
des terrains

Mise en place de conventions avec les différents acteurs concernés

Identification
des
prescriptions

Réalisation d'événements de mobilisation et de sensibilisation dès la création d'un jardin partagé

Promouvoir des modes de consommation responsables

Action n° 2.5 : Agir contre le gaspillage alimentaire

Enjeux

Le gaspillage alimentaire représente un enjeu important pour la France et les territoires. A l'échelle nationale, ce sont plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires qui sont produits chaque année dont 2,3 millions de tonnes imputables à la grande distribution. Face à ces constats, des réglementations sont entrées en vigueur visant la prévention du gaspillage alimentaire : dons alimentaires et/ou valorisation en compost / énergie. Conscient des enjeux associés et des opportunités que représente la lutte contre le gaspillage alimentaire, Bobigny souhaite agir sur le sujet par le biais de ses compétences et structures de restauration collective.

Détail de l'action

- Mettre en place des événements de communication et de sensibilisation autour des enjeux du gaspillage alimentaire et à destination des citoyens (solutions à déployer, etc.)
- S'appuyer sur les diagnostics « déchets » des écoles pour identifier les marges de progrès sur le sujet
- Mener des expérimentations et en profiter pour promouvoir des produits locaux et de saisons auprès :
 - du public scolaire sur le sujet (compostage sur site, cuisine sur place, etc.)
 - des agents sur le sujet par le biais du restaurant communal

Pilotage

Direction de l'Éducation, Personnels de service et restauration

Autres services engagés

Santé au travail, Direction du Développement Durable

Partenaires

Est Ensemble, Éducation Nationale

Indicateurs de suivi

Nombre d'événements réalisés
Évolution des quantités de déchets alimentaires collectés sur le territoire de Bobigny
Évolution des quantités de déchets alimentaires récoltés dans les services de restauration de Bobigny

Promouvoir des modes de consommation responsables

Action n° 2.5 : Agir contre le gaspillage alimentaire

Impact climat

L'impact carbone est non quantifiable. Toutefois, la mise en place de cette action permettra de réduire la production de déchets et de diminuer les coûts de fonctionnement de la restauration collective.

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Mise en place d'événements sur le territoire

Identification des marges de progrès sur les structures de restauration de Bobigny

Réalisation d'expérimentations et de promotion sur le gaspillage alimentaire et des produits alimentaires plus responsables

ORIENTATION 3

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

Le changement climatique est en cours : nous assistons de plus en plus à des événements extrêmes sur les territoires comme les épisodes de sécheresse ou encore les épisodes caniculaires. La fréquence de ces événements, d'après les prévisions climatiques, devrait s'accroître dans le temps. Il convient donc d'apporter **des réponses locales permettant au territoire et à ses acteurs de s'adapter**.

Dans le cas de Bobigny, la vulnérabilité climatique majeure concerne **les épisodes de fortes chaleurs** pouvant fragiliser les personnes sensibles. C'est pourquoi, le territoire souhaite apporter des solutions concrètes et pertinentes pour ses habitants et ainsi garantir la sécurité de chacun.

Objectif 1 : Garantir et maintenir les espaces verts du territoire

Les épisodes caniculaires ou de fortes chaleurs sur un territoire comme celui de Bobigny peuvent accentuer les phénomènes d'Îlots de Chaleurs Urbains (ICU). Ils se caractérisent par une élévation localisée des températures diurnes et nocturnes du fait de l'urbanisation des sols. Ces « bulles » de chaleurs peuvent affecter la qualité de vie des citoyens mais surtout leur santé. Des solutions en urbanisme existent pour réduire ce phénomène, notamment par le biais de la végétalisation du territoire.

C'est dans ce cadre que Bobigny souhaite mettre en place deux actions en matière de préservation et de développement des espaces verts sur son territoire.

Action 3.1 : Continuer le développement de toitures-terrasses végétalisées

Action 3.2 : Préserver la végétation sur le territoire et communiquer sur ces lieux

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

Action n° 3.1 : Continuer le développement de toitures-terrasses végétalisées

Enjeux

Un des principaux risques du changement climatique sur le territoire de Bobigny, et de façon plus large sur le territoire francilien, concerne les épisodes de fortes chaleurs et caniculaires. Ce type d'épisodes peut entraîner des phénomènes d'îlots de Chaleurs Urbains (ICU) affectant les populations locales.

Pour lutter efficacement contre les ICU, il est nécessaire « d'aérer » les zones urbaines pour permettre une diminution des températures. Cela passe notamment par un « verdissement » des villes comme la mise en place de toitures et terrasses végétalisées. Ces prerogatives sont déjà intégrées dans les projets urbains de la ville : toitures végétalisées sur le Centre Polyvalent de Santé et sur l'école Georges Valbon, intégration de ces problématiques dans la charte destinée aux nouvelles constructions, etc. Il s'agit de continuer à déployer ce type d'actions pour d'une part augmenter le « plaisir de ville » mais aussi pour lutter contre les effets du changement climatique.

Détail de l'action

- Mobiliser et récolter l'avis des partenaires sur l'intégration des toitures végétalisées dans les différents projets urbains (leviers à mobiliser, freins potentiels, typologie de la toiture, etc.)
- Définir les critères dans le cadre de projets urbains pour favoriser le développement de toitures végétalisées
- Rédiger un guide sur l'intégration des toitures végétalisées
- Identifier les bâtiments communaux les plus pertinents sur lesquels développer des toitures végétalisées
- Mettre en place une expérimentation autour d'un projet urbain et un bâtiment communal
- Évaluer l'expérimentation et généraliser cette pratique dans les projets du territoire et de rénovation du bâti communal

Pilotage

Direction de l'Urbanisme, Direction des Bâtiments Communaux

Autres services engagés

GUP, Service Environnement, DEPCV

Partenaires

Promoteurs

Indicateurs de suivi

Réalisation d'une expérimentation
Nombre de projets intégrant les toitures et terrasses végétalisées

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

Action n° 3.1 : Continuer le développement de toitures-terrasses végétalisées

Impact climat

Cette action permettra d'une part de réduire les effets imputables aux ICU et d'autre part de continuer le « verdissement » de la ville de Bobigny

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Mise en place
du groupe de
travail

Réalisation d'expérimentations sur un
projet urbain et communal

Généralisation de la
pratique de
développement de toitures
et terrasses végétalisées

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

Action n° 3.2 : Préserver la végétation sur le territoire et communiquer sur les lieux existants

Enjeux

Au même titre que l'action 3.1, il s'agit ici de lutter contre le réchauffement climatique et plus particulièrement contre les îlots de Chaleurs Urbains. Aujourd'hui, le territoire de Bobigny est dans une dynamique de densification. Il s'agit alors de préserver les espaces verts existants et d'en développer si cela s'avère possible.

À travers cette démarche, la collectivité vise également une sensibilisation auprès des gestionnaires d'espaces verts (comme les bailleurs, SEMECO, etc.) pour une meilleure gestion de ces espaces.

Détail de l'action

- Identifier et cartographier les différentes « zones » vertes du territoire
- Mettre à jour le parcours vert sur le territoire
- Communiquer sur ces parcours auprès des habitants
- Identifier et fixer des objectifs sur chacun des projets urbains (par exemple un arbre planté pour chaque arbre découpé, etc.) tout en prenant en compte les contraintes techniques associées
- Sensibiliser les différents gestionnaires du territoire (bailleurs, SEMECO, etc.) à une meilleure gestion des espaces verts.

Pilotage

Direction des Espaces Publics et Cadre de Vie, Direction de l'Urbanisme

Autres services engagés

Direction Communication

Partenaires

Est Ensemble (TVB), Gestionnaires des espaces verts sur le territoire

Indicateurs de suivi

Cartographie des espaces verts
Mise à jour du parcours vert
Nombre de gestionnaires sensibilisés
Superficie d'espaces verts sur le territoire

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

Action n° 3.2 : Préserver la végétation sur le territoire et communiquer sur les lieux existants

Impact climat

Cette action permettra d'une part de réduire les effets imputables aux ICU et d'autre part de continuer à optimiser les espaces verts sur le territoire.

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cartographie des espaces verts		Communication continue sur les différents espaces, notamment lors des épisodes de fortes chaleurs				
		Jalonnement des espaces verts sur le territoire				
		Sensibilisation des gestionnaires				

ORIENTATION 4

Réduire la dépendance énergétique du territoire

Les consommations énergétiques liées au parc résidentiel et aux besoins des acteurs économiques (tertiaire et industriel) représentent la principale source d'émissions de GES du territoire. Ce fait peut s'expliquer par plusieurs raisons : **des besoins énergétiques élevés** soulignant des performances thermiques médiocres des bâtis et **un usage important des énergies fossiles**, fortement émettrices de GES, pour assurer les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire. La combinaison de ces deux éléments accentue le risque de précarité énergétique des ménages - c'est-à-dire lorsqu'un ménage dépense plus de 10% de ses revenus à ses besoins énergétiques.

À travers cette orientation stratégique, la ville de Bobigny souhaite agir sur deux points : **l'accompagnement de ses habitants à un usage plus sobre et plus efficace de leur habitat afin de réduire leur consommation énergétique** tout en améliorant le confort et, in fine, à lutter contre la précarité énergétique ; et **le développement d'énergies locales et renouvelables**.

Ces objectifs sont en lien avec les stratégies régionales en la matière.

Objectif 1 : Accompagner les ménages dans un meilleur usage des énergies

Comme expliqué, l'impact environnemental du parc résidentiel est associé aux besoins énergétiques importants des logements du territoire. Pour permettre une réduction des consommations, et des factures énergétiques, deux leviers sont à mobiliser : **la sobriété énergétique** qui vise à optimiser l'usage des énergies et **l'efficacité énergétique** qui vise à rendre plus performant les équipements et le bâti.

C'est autour de ces deux thématiques que la ville de Bobigny souhaite s'engager.

Action 4.1 : Accompagner les habitants à maîtriser leurs charges

Action 4.2 : Accompagner Est Ensemble dans l'efficacité énergétique des logements

Optimiser les besoins énergétiques du territoire

Action n° 4.1 : Accompagner les habitants à maîtriser leurs charges et à mieux utiliser leur logement

Enjeux

Dans une démarche de transition énergétique, trois piliers sont à prendre en compte : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ainsi, la sobriété énergétique constitue le premier levier à mobiliser dans ce type de démarches. En effet, sans investissements lourds, elle permet de réduire les consommations énergétiques d'un ménage et donc ses émissions de GES et ses factures énergétiques.

Dans le cadre de la démarche engagée par Bobigny, les aspects de sensibilisation et de mobilisation ont été jugés comme importants. Pour cela, la collectivité peut s'appuyer sur des acteurs territoriaux afin de diffuser les bonnes pratiques liées à la gestion de l'énergie.

Détail de l'action

- Mobiliser les bailleurs et promoteurs sur le sujet de la gestion énergétique (charte, convention CERQUAL, etc.)
- Inciter ces acteurs dans la rédaction de guide d'éco-gestions à destination des occupants
- Mettre en place des clauses contractuelles pour généraliser ces pratiques auprès des bailleurs et promoteurs
- Accompagner le projet Mediaterrre d'Unis-Cités qui vise à sensibiliser les ménages autour des enjeux du développement durable
- Communiquer sur l'existence des Compagnons Bâisseurs et mobiliser les ménages sur le sujet
- Valoriser et informer sur les réseaux existants (la MVE) pour réaliser des visites-conseils dans les logements et encourager les bailleurs à généraliser ces pratiques

Pilotage

Direction Habitat et Logements, Direction du Développement Durable

Autres services engagés

-

Partenaires

Est Ensemble, MVE, Unis-Cités, Associations (Emmaüs, Compagnons Bâisseurs, etc.), Bailleurs, Promoteurs

Indicateurs de suivi

Mise en place de clauses contractuelles
Nombre de guides diffusés
Nombre de ménages accompagnés
Évolution des consommations énergétiques des ménages accompagnés

Optimiser les besoins énergétiques du territoire

Action n° 4.1 : Accompagner les habitants à maîtriser leurs charges et à mieux utiliser leur logement

Impact climat

Permettre la mobilisation de 5 000 ménages sur le territoire autour des enjeux énergétiques assurera une baisse des consommations sur le territoire

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Mise en place des guides d'éco-gestions et de clauses contractuelles

Réalisation de visites-conseils et d'ateliers sur la gestion énergétique en continue

Optimiser les besoins énergétiques du territoire

Action n° 4.2 : Accompagner Est Ensemble dans l'efficacité énergétique du parc de logements sur le territoire

Enjeux

L'efficacité énergétique du bâti constitue un des axes de travail clés dans le cadre d'une démarche de transition énergétique. Aujourd'hui, les travaux et projets menés ne permettent pas d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux fixés en la matière. Face à ces constats, il semble important d'agir pour accroître les travaux d'efficacité énergétique sur le territoire. La ville de Bobigny mène actuellement des démarches d'aménagements territoriaux visant la rénovation et la construction de logements plus sobres en besoins énergétiques (ANRU 2, OPAH). Avec les évolutions réglementaires et notamment la future compétence de Est Ensemble, Bobigny souhaite accompagner Est Ensemble dans ces perspectives d'efficacité énergétique du parc résidentiel.

Détail de l'action

- Identifier les zones et les bâtiments prioritaires à rénover en sollicitant les différents acteurs du territoire
- Accompagner Est Ensemble dans l'identification de financements possibles et des modes d'intervention envisageables selon les propriétaires
- Valoriser les différents travaux engagés et plus particulièrement les gains énergétiques réalisés

Pilotage

Est Ensemble, Direction Habitat et Logements

Autres services engagés

Direction Urbanisme, Pôle Salubrité Publique, Direction de la Communication

Partenaires

MVE, Conseil Départemental, Ademe, Conseil Régional, ANAH, Opérateurs, CDC

Indicateurs de suivi

Nombre de bâtiments identifiés
Nombre de logements rénovés
Évolution des réductions de consommations énergétiques

Optimiser les besoins énergétiques du territoire

Action n° 4.2 : Accompagner Est Ensemble dans l'efficacité énergétique du parc de logements sur le territoire

Impact climat

Suivant l'hypothèse du Schéma Régional Climat Air Énergie, mobiliser 500 des ménages du territoire par an dans des travaux de rénovation énergétique

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (FEDER, ADEME, CDC)

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Identification des zones prioritaires
Identification des financements possibles

Réalisation des travaux de rénovation énergétique
Suivi des travaux et communication sur les résultats

Objectif 2 : Développer les énergies locales et renouvelables

Le développement d'énergies renouvelables et faiblement émettrices de GES est un enjeu fort dans une démarche de transition énergétique. Ce type d'équipements permet de réduire la dépendance d'un territoire vis-à-vis de l'importation d'autres sources énergétiques et donc de limiter les risques économiques face à la volatilité du prix des énergies fossiles.

Le territoire est déjà doté d'un réseau de chaleur urbain permettant de répondre aux besoins énergétiques d'un certain nombre de logements. En parallèle, des potentiels en énergies renouvelables existent sur le territoire notamment en géothermie et solaire.

Il s'agit dans le cadre de cet objectif de s'appuyer sur le réseau existant et sur les ressources renouvelables économiquement rentables pour accroître la production et la distribution énergétique locale.

Action 4.3 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Action 4.4 : Continuer le travail partenarial avec Est Ensemble autour du réseau de chaleur

Optimiser les besoins énergétiques du territoire

Action n° 4.3 : Développer les énergies renouvelables, notamment la potentialité de la géothermie et du solaire

Enjeux

La transition énergétique nécessite la mobilisation des différentes ressources et potentialités énergétiques d'un territoire. Il est nécessaire de tendre au maximum vers l'indépendance énergétique du territoire afin d'une part de limiter les émissions de GES mais aussi de diminuer les risques de vulnérabilité liés à la volatilité du prix des énergies fossiles et fissiles.

Dans le cadre du projet de Bobigny, deux énergies renouvelables semblent être à développer : la géothermie et le solaire. Face à ces enjeux, la ville de Bobigny mène des réflexions sur l'intégration de la géothermie dans le réseau de chaleur et sur l'usage d'énergies renouvelables à l'échelle des particuliers par le biais d'une charte pour les nouvelles constructions.

Il est nécessaire de s'appuyer également sur les nouvelles technologies pour identifier d'autres sources énergétiques complémentaires. Cette action vise donc à œuvrer pour un déploiement efficace des énergies renouvelables.

Détail de l'action

- S'appuyer sur les différentes études de potentiel existantes et en cours et en réaliser des complémentaires pour identifier les sources d'énergies renouvelables les plus pertinentes
- Favoriser l'intégration de ces différentes ressources renouvelables dans les projets urbains menés sur le territoire
- Mener une veille technologique sur les énergies renouvelables et plus particulièrement en milieu urbain
- S'appuyer sur la charte et les avantages de ces sources énergétiques, les gains économiques potentiels et les solutions techniques existantes pour mobiliser les propriétaires
- Réaliser des visites de terrain et de « structures témoins » ayant intégré des énergies renouvelables
- Accompagner et orienter les ménages souhaitant intégrer des énergies renouvelables vers les structures d'accompagnements du territoire

Pilotage

Direction Urbanisme, Service Efficacité Énergétique

Autres services engagés

Direction de la Communication, Direction Habitat et Logement

Optimiser les besoins énergétiques du territoire

Action n° 4.3 : Développer les énergies renouvelables, notamment la potentialité de la géothermie et du solaire

Partenaires

Est Ensemble, MVE, ADEME, BRGM, SIPPAREC, SIGEIF, CDC

Indicateurs de suivi

État des lieux en matière d'énergies renouvelables
Nombre de projets urbains et individuels intégrant des énergies renouvelables
Évolution de la production énergétique du territoire

Impact climat

Augmenter de 10 % la production d'énergies renouvelables sur le territoire

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (État, CDC, FEDER)

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Finalisation des différentes études et identification des potentiels

Intégration des EnRs dans les projets urbains
Réalisation de visites et communication
Accompagnement des ménages

Optimiser les besoins énergétiques du territoire

Action n° 4.4 : Continuer le travail partenarial avec Est Ensemble pour moderniser et étendre le réseau de chaleur urbain

Enjeux

Le territoire de Bobigny compte la présence d'un réseau de chaleur qui permet de distribuer de l'énergie produite localement. Face aux enjeux de transition énergétique, il est nécessaire d'étendre ces réseaux mais aussi de les optimiser en intégrant, par exemple, des énergies renouvelables.

Dès lors, il s'agit de continuer le travail partenarial mené avec Est Ensemble sur le sujet pour accroître le nombre de logements raccordés et diversifier le mix énergétique du territoire. C'est l'occasion également de corréler ce projet avec ceux liés au renouvellement urbain.

Détail de l'action

- Identifier les potentiels de développement du réseau de chaleur et prioriser les zones clés
- S'appuyer sur les prescriptions de raccordement déjà existantes pour favoriser le branchement de nouvelles structures
- Intégrer progressivement les énergies renouvelables dans le réseau de chaleur, en incitant notamment la DSP à agir en ce sens (par le biais du renouvellement de contrat).

Pilotage

Direction Générale des Services Techniques, Service Efficacité Énergétique

Autres services engagés

Direction Urbanisme, Direction Bâtiments Communaux, DEPCV

Partenaires

Est Ensemble, Délégitaire, Bailleur

Indicateurs de suivi

Identification des zones clés
Évolution du nombre de logements raccordés et de la production énergétique
Évolution du mix énergétique du réseau de chaleur

Optimiser les besoins énergétiques du territoire

Action n° 4.4 : Continuer le travail partenarial avec Est Ensemble pour moderniser et étendre le réseau de chaleur urbain

Impact climat

Augmenter de 1 200 logements supplémentaires raccordés et atteindre 14 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du réseau de chaleur

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (État, Région, Caisse des Dépôts, SIPPAREC)

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Identification des potentiels

Branchement de nouvelles structures en continu
Intégration des énergies renouvelables

ORIENTATION 5

Permettre de nouveaux modes de déplacements sur le territoire

Les déplacements réalisés par les résidents du territoire d'Est Ensemble sont responsables de 14% des émissions de GES. Ce fait est logique : la moitié des déplacements sont effectués en voiture individuelle pour répondre aux besoins en mobilité des citoyens. La dépendance des ménages à l'automobile accentue les risques de précarité énergétique

En plus des enjeux liés aux émissions de GES, la circulation automobile sur le territoire participe largement à la dégradation de la qualité de l'air (rejet de polluants atmosphériques et de particules fines) et donc de la qualité de vie du territoire.

Pour ces raisons, le territoire d'Est Ensemble s'engage dans une politique de développement de nouvelles alternatives de mobilité à travers le Plan local de déplacements. Il s'agit, pour Bobigny, de continuer les dynamiques existantes et d'accompagner ses résidents dans un changement de pratique de mobilité.

Objectif 1 : Apporter des conseils auprès des citoyens

Au même titre que la sensibilisation des ménages à l'utilisation de l'énergie au sein de leur logement, il est important de conseiller et d'orienter les résidents dans de nouvelles solutions de mobilité. Le conseil en mobilité permet d'identifier les marges de manœuvre à disposition des ménages pour changer les pratiques de déplacements.

Il ne s'agit pas, ici, de remettre en cause les besoins de mobilité mais, au contraire, d'apporter des **alternatives crédibles et pertinentes à la voiture individuelle** auprès des citoyens. C'est dans ce cadre que l'action de Bobigny s'inscrit.

Action 5.1 : Sensibiliser et mobiliser les citoyens sur les solutions en matière de mobilité

Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire

Action n° 5.1 : Sensibiliser et mobiliser les citoyens sur les solutions en matière de mobilité

Enjeux

La mobilité est souvent liée à deux aspects : les solutions en matière de mobilité présentes sur un territoire et le comportement des usagers (ou ses habitudes). Dans le cadre d'une démarche énergétique et climatique, il est nécessaire de mener un travail de sensibilisation et de mobilisation des citoyens sur leur pratique de mobilité.

Cette étape de « conseil personnalisé » permettra de rappeler les différentes solutions qui s'offrent aux résidents du territoire mais aussi d'accompagner l'individu dans un processus de changement de comportements.

Détail de l'action

- Réaliser des événements ou une communication avec des partenaires du territoire pour chacun des aménagements réalisés pour développer les modes actifs
- Réaliser une cartographie reprenant l'accessibilité des différents sites générateurs de déplacements sur le territoire
- Mener des ballades urbaines en modes actifs en partenariat avec des acteurs du territoire et à destination des habitants

Pilotage

Direction du Développement Durable

Autres services engagés

DEPCV

Partenaires

Associations du territoire (BOVELO, Cyclofficine, etc.)

Indicateurs de suivi

Nombre d'événements mis en place autour des nouveaux aménagements
Réalisation d'une cartographie d'accessibilité
Nombre de ballades urbaines organisées

Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire

Action n° 5.1 : Sensibiliser et mobiliser les citoyens sur les solutions en matière de mobilité

Impact climat

Réduire de 3 % l'usage de la voiture individuelle sur le territoire de Bobigny

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (ADEME, Région)

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Communication et/ou mise en place d'événements autour des aménagements réalisés

Cartographie de l'accessibilité des sites du territoire

Mise en place des ballades urbaines

Objectif 2 : Accroître l'usage des modes actifs

Les modes actifs concernent les moyens de transport non motorisés tels que la marche à pieds ou encore le vélo. **Accroître leur utilisation permettra de réduire efficacement les émissions de GES mais aussi de pacifier notre ville.**

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des aménagements adéquats permettant de garantir la sécurité des usagers des modes actifs et d'en favoriser leur utilisation. C'est en s'appuyant sur ces leviers que la ville de Bobigny souhaite développer l'usage des modes actifs tant par les résidents que par les visiteurs.

Action 5.2 : Développer les aménagements pour modes actifs

Action 5.3 : S'assurer de la mise en place d'un jalonnement harmonisé et optimisé

Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire

Action n° 5.2 : Développer les aménagements pour modes actifs

Enjeux

Aujourd'hui, un Plan local de déplacements a été réalisé à l'échelle d'Est Ensemble. Ce plan vise à optimiser les besoins en mobilité sur le territoire et met en exergue la nécessité de réaliser des aménagements efficaces pour permettre l'usage des modes actifs (marche à pieds, vélos, etc.).

La ville de Bobigny a été associée à la réalisation de ce plan et des zones prioritaires ont été identifiées.

Il s'agit donc durant ces prochaines années de développer les aménagements nécessaires pour encourager l'usage des modes actifs sur le territoire - tant à destination des résidents que des visiteurs. Il s'agit également de continuer à développer d'autres modes de mobilité lors des différents aménagements territoriaux prévus.

Détail de l'action

- Identifier les zones les plus propices pour réaliser des aménagements (zones 30, bandes cyclables, élargissement des trottoirs, etc.)
- Prioriser ces différentes zones et réaliser les aménagements nécessaires durant ces prochaines années
- Mener, en parallèle, des évolutions sur les structures viaires existantes et à moindre coût (contresens cyclables, tourner-à-droite, etc.)
- Favoriser l'usage des modes actifs en proposant des équipements attractifs (stationnements vélos, vélos libre-service, etc.)
- Communiquer sur l'intérêt des différents aménagements et organiser des temps de rencontres avec les citoyens (débat, restitution, etc.)

Pilotage

DEPCV

Autres services engagés

Direction du Développement Durable, Direction de l'Urbanisme

Partenaires

Conseil Départemental, Est Ensemble

Indicateurs de suivi

Linéaires dédiés aux modes actifs sur le territoire
Nombre de services favorisant l'usage des modes actifs sur le territoire
Évolution des parts modales liées aux déplacements

Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire

Action n° 5.2 : Développer les aménagements pour modes actifs

Impact climat

Augmenter de 5 % la part modale associée à l'usage des modes actifs

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (Région)

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Identification et priorisation des zones

Mise en place des aménagements et communication en continue

Mise en place d'équipements et de services pour les modes actifs

Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire

Action n° 5.3 : S'assurer de la mise en place d'un jalonnement harmonisé et optimisé sur le territoire

Enjeux

La continuité des itinéraires pour les modes actifs est indispensable pour assurer la mobilisation et les changements de pratiques de la part des citoyens. Cette continuité concerne tous les niveaux : structures et aménagements, identité visuelle, niveau de sécurité, signalisation. Dans le cadre de la démarche, le jalonnement des modes actifs a été jugé comme une action prioritaire. Ce jalonnement permettra d'orienter convenablement les usagers des modes actifs et mettre en avant l'accessibilité de certains sites.

De même, l'action doit également s'étendre sur le jalonnement autour des réseaux de transports en commun puisqu'il existe un réel enjeu en matière de mobilité inclusive.

Pour cela, il est nécessaire de mener un travail partenarial avec les différents acteurs ressources du territoire et de la collectivité.

Détail de l'action

- Créer un groupe de travail regroupant les différents partenaires et acteurs de la mobilité du territoire
- Identifier les différentes zones où le jalonnement est à optimiser
- Harmoniser les différents jalonnements du territoire pour les rendre compréhensibles auprès des résidents et usagers
- Réaliser les aménagements nécessaires pour harmoniser le jalonnement sur le territoire et rendre attractif l'usage des modes actifs

Pilotage

DEPCV

Autres services engagés

Direction de l'Urbanisme

Partenaires

Conseil Départemental, Est Ensemble, RATP, Associations locales

Indicateurs de suivi

Constitution du groupe de travail
Identification des zones sur lesquelles agir
Nombre d'aménagements réalisés
Évolution de la part modale liée aux déplacements

Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire

Action n° 5.3 : S'assurer de la mise en place d'un jalonnement harmonisé et optimisé sur le territoire

Impact climat

Impact carbone indirect. L'évolution des parts modales sera associée aux aménagements de voiries réalisées et à la sensibilisation des usagers.

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Constitution
du groupe de
travail

Identification des zones et réalisation des
aménagement nécessaires

Objectif 3 : Devenir un territoire pilote autour des nouveaux services de mobilité

Le territoire de Bobigny compte une gare d'envergure et génératrice de déplacements. Aujourd'hui, des réflexions sont actuellement menées avec les différents partenaires pour proposer de nouveaux services de mobilité au sein de ce pôle. Il s'agit de concilier besoins en mobilité avec les nouvelles technologies et outils. Une telle démarche devrait permettre d'une part de réduire les émissions de GES et d'autre part de proposer **des solutions de mobilité innovantes et performantes** pour les usagers.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action présentée ci-après.

Action 5.4 : Disposer d'un pôle gare Pablo Picasso efficient et innovant avec la RATP

Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire

Action n° 5.4 : Disposer d'un pôle gare Pablo Picasso efficient et innovant avec la RATP

Enjeux

La ville de Bobigny dispose d'un pôle gare important sur son territoire : pôle gare Pablo Picasso. Aujourd'hui, des réflexions sont actuellement menées avec la RATP pour rendre innovant et efficient ce pôle, notamment du fait de l'arrivée de la ligne 15 en 2025. L'objectif de ces recherches est de diminuer les impacts indirects générés par ce pôle en offrant, par exemple, de nouveaux services aux visiteurs et citoyens. A ce jour, la phase de diagnostic a été réalisée et les scénarii d'aménagement sont en cours de montage, en partenariat avec le STIF, la RATP, Est Ensemble et la Société du Grand Paris. Il s'agit donc, dans le cadre de cette action-recherche, d'ancrer le territoire de Bobigny dans la transition énergétique et ce, en cohérence avec les projets environnants ce pôle.

Détail de l'action

- S'appuyer sur les freins identifiés pour proposer des scénarii d'aménagement dans le cadre de l'étude de pôle
- Identifier et dimensionner différents services à développer sur le pôle (espace de coworking, véhicules en autopartage, services Veligo, etc.)
- Étudier le potentiel de développement de l'ancien parking d'intérêt régional
- Identifier les leviers dont dispose la zone pour améliorer la logistique urbaine
- Consulter les partenaires sur la pertinence de la mise en place des expérimentations
- Étudier dans les projets d'aménagements de ce pôle la possibilité d'intégrer des énergies renouvelables

Pilotage

Direction de l'Urbanisme

Autres services engagés

Direction du développement durable, DEPCV

Partenaires

RATP, STIF, Est Ensemble, SGP, Conseil Départemental, Région

Indicateurs de suivi

Nombre de services mis en place
Nombre d'expérimentations réalisées
Évaluation des différentes expérimentations et valorisation
Taux d'utilisation des parkings adjacents

Optimiser la mobilité et les transports sur le territoire

Action n° 5.4 : Disposer d'un pôle gare Pablo Picasso efficient et innovant avec la RATP

Impact climat

L'impact carbone est non quantifiable. Toutefois, cette action permettra de montrer que l'action est possible autour des enjeux énergétiques et climatiques. A titre d'exemple, si les espaces de coworking permettent d'accueillir 100 personnes, une réduction des émissions de GES de 100 tonnes éq. CO₂ sont à prévoir.

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement / Subventions (RATP, STIF, Région)

Coût de l'action : < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€
 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Planning

2016	2017	2018	2019	2020	2021
Identification et dimensionnement des services		Mise en place d'expérimentations		Réalisation des aménagements et projets efficaces	
Valorisation des parkings				Intégration des EnRs	

La Ville de Bobigny remercie l'ensemble des personnes
qui ont bien voulu contribuer à l'enrichissement de la démarche du Plan climat.
Que vous soyez élu, agent, acteur associatif, salarié,
membre d'une institution ou Balbynien,
votre voix compte !

Merci de votre participation !



Document réalisé par Auxilia conseil
www.auxilia-conseil.com
juin 2016

{auxilia}
CONSEIL IMAGINATIF
EN DÉVELOPPEMENT DURABLE